



CONTRAT DE RESERVATION 2017

CAMPING CAP DU MOUNT – Allée Cap du mount - 33260 CAZAUX

TEL : 05.56.22.94.79 - @ : camping.capdumont@orange.fr - www.camping-capdumont.fr

Nom :

Prénom : Date de naissance :/..../..

Adresse :

.....

Code postal : Ville:

Tél 1 : Tél 2 :

Mail :

VEHICULE : Marque : Modèle :

Immatriculation véhicule : Couleur :

Animal Oui Non Race :

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Nombre de personnes :

Nom-Prénom de chaque personne	Date de naissance
...../...../.....
...../...../.....
...../...../.....
...../...../.....
...../...../.....
...../...../.....
...../...../.....
...../...../.....

EMPLACEMENT Aucune reservation ne peut s'effectuer pour un numero d'emplacement precis

Date d'arrivée (15H00 – 17H30)/..../.....

Date de départ (9H00-11H00)/..../.....

Caravane Camping-Car Tente

Double-essieu Nombre de places de la tente

Marque :

Modèle : Deuxième toile de tente

Remorque ou véhicule supplémentaire ELECTRICITE

LOCATION

Date d'arrivée (15H00 – 17H30)/..../.....

Date de départ (9H00-11H00)/..../.....

Mobil-home 4 places (possibilité d'un enfant de moins de 3 ans en sus)

ANIMAUX INTERDITS

DEFENSE DE FUMER A L'INTERIEUR

Forfait location chez M. ou Mme.

PAIEMENT

Montant total du séjour : €
(sans oublier taxe de séjour et frais de dossier)

Acompte à verser pour réservation : 30 % soit : €

Emplacement : le solde sera à régler à votre arrivée

Location : le solde sera à régler 1 mois avant votre arrivée

CAUTIONS

Partie réservée au CAP DU MOUNT

Cautions Badge N° : 50€ Chèque Espèce Autre

Clé H. N° : 50€ Chèque Espèce Autre

Adaptateur élec. : 50€ Chèque Espèce Autre

Caution mobil-home : 500€ Chèque Espèce Autre

.....

Mode de paiement (à l'ordre de « CAMPING CAP DU MOUNT »)

VACAF

Chèque bancaire Chèques vacances (avec talon) Espèce Carte bleue Mandat Cash Postal

Virement bancaire : Banque populaire ACA La Teste de Buch – IBAN : FR76 1090 7000 7287 3211 7044 634 BIC : CCBPFRPPBDX

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de locations, des tarifs, du règlement intérieur et des descriptifs de location et déclare les accepter. Je m'engage à régler le solde le jour de l'arrivée pour les emplacements nus et 1 mois avant l'arrivée pour les locations, et pour le nombre de jours réservés. Toute prestations non déclarée (ex : tente ou personne supplémentaire, visiteur ...) sera facturée selon le tarif en vigueur.

Le camping se réserve le droit d'annuler la réservation si les renseignements mentionnés sur le contrat de réservation diffèrent de l'arrivée.

<p>Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :</p> <p>Date :</p>	<p style="text-align: center;">Cadre réservé au CAP DU MOUNT</p> <p>Emplacement : <input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/></p> <p>Séjour : <input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/></p> <p>Opérateur : <input type="checkbox"/><input type="checkbox"/></p>
--	--

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Article 1 - LOCATION D'EMPLACEMENT

La réservation ne sera acceptée, effective et confirmée qu'après la réception du contrat de réservation dûment complété et signé et du règlement d'un acompte d'un montant correspondant à 30% du prix total du séjour. Le solde, soit 70% du prix total du séjour, devra être réglé à l'accueil lors de votre arrivée.

Article 2 - LOCATION DE MOBILHOME

La réservation ne sera acceptée, effective et confirmée qu'après la réception du contrat de réservation dûment complété et signé et du règlement d'un acompte d'un montant correspondant à 30% du prix total du séjour.

Le solde, soit 70% du prix total du séjour, devra être réglé au plus tard 1 mois avant la date prévue d'arrivée. Si tel n'était pas le cas, la réservation serait annulée, l'acompte serait perdu et le camping disposerait du mobil-home.

Si la réservation se fait moins d'un mois avant la date prévue d'arrivée, le règlement à la réservation sera de 100% du prix total du séjour.

Article 3 - HORAIRES

En saison, juillet et août, les séjours s'entendent du samedi au samedi ou du dimanche au dimanche. Les **arrivées se font l'après midi** de 15H00 à 17H30. Les **départs** se font **le matin** de 9H00 à 11H00.

Hors saison, les séjours peuvent commencer et se terminer n'importe quel jour. Les heures d'arrivée et de départ seront à définir avec l'accueil en fonction des heures d'ouverture.

En cas d'arrivée tardive, après la fermeture de l'accueil, le client informera obligatoirement l'accueil du camping afin qu'une procédure soit mise en place pour lui permettre d'accéder à l'emplacement. Une majoration sera appliquée selon le tarif en vigueur.

Article 4 - MODIFICATIONS DU SEJOUR

En principe, aucune modification n'est possible 1 mois avant la date d'arrivée initialement prévue. Avant ce délai, les modifications seront acceptées en fonction des disponibilités. **En cas d'arrivée différée ou de départ anticipé aucun remboursement ne sera accordé.**

En cas d'arrivée différée, le locataire devra informer le camping de son retard par écrit. Un retard de plus d'un jour sans avoir prévenu le camping par écrit entraîne une annulation de la réservation, la perte des sommes déjà payées et la mise à disposition du camping de l'emplacement et/ou du mobil-home.

Une prolongation de séjour doit être formulée à l'accueil au minimum la veille du jour départ initialement prévu. Elle sera accordée sur l'emplacement actuel si celui-ci est libre ou sur un autre emplacement libre du camping.

Article 5 - ANNULATION

En cas d'annulation du séjour, vous devrez en informer le camping par courrier recommandé avec AR.

Si le courrier nous parvient au plus tard trente jours avant la date de votre arrivée prévue initialement, les sommes versées seront restituées à l'exception de l'acompte de 30%. Si le courrier nous parvient moins de trente jours avant la date de votre arrivée prévue initialement, aucune somme ne sera restituée.

Article 6 - EMBLACEMENTS

Le locataire accepte l'emplacement en l'état. Les préférences formulées lors de la réservation seront satisfaites dans la mesure des disponibilités sans engager la responsabilité du camping. Pour des raisons de sécurité, **les grands emplacements sont prévus pour 6 personnes maximum et les petits pour 2.** Le locataire dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts dus, aux chutes de branches et pommes de pins, aux intempéries ou catastrophes naturelles, aux vols avec ou sans effraction et aux bris de glace. Le locataire s'engage à remettre l'emplacement dans l'état initial avant son départ.

Article 7 - MOBILHOMES

Le locataire accepte le mobil-home en l'état. Les mobil-homes sont prévus et équipés pour 4 personnes adultes maximum. (Un enfant de moins de 3 ans peut être hébergé en complément). En arrivant dans le mobil-home vous devrez contrôler l'inventaire et le ramener signé à l'accueil au plus tard le lendemain matin. Le locataire dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts dus, aux

chutes de branches et pommes de pins, aux intempéries ou catastrophes naturelles, aux vols avec ou sans effraction et aux bris de glace. Les animaux ne sont pas acceptés. **Il est interdit de fumer à l'intérieur.** Le locataire s'engage à nettoyer l'intérieur du mobil-home et à le remettre dans l'état initial avant son départ.

Article 8 - TARIFS

Les tarifs sont indiqués sur la fiche "TARIFS TTC ANNEE 2016". La taxe communale de séjour n'est pas comprise et sera à régler en sus.

Article 9 - CAUTIONS

A votre arrivée, vous devrez déposer trois cautions qui ne sont pas encaissées :

- une de 500 € en cas de dégâts sur le mobil-home. Elle sera restituée à votre départ s'il n'y a pas de dégât dans le mobil-home.
- une de 60 € pour le ménage du mobil-home. Elle sera restituée à votre départ si le mobil-home est propre
- une de 50 € pour le badge d'accès au camping, et/ou clefs sanitaires handicapés, et/ou location prise européenne. Elle sera restituée quand vous nous rendrez le badge s'il n'est pas détérioré.
- une copie de votre contrat d'assurance responsabilité civile en cours de validité est obligatoire

Article 10 – REGLEMENT INTERIEUR

A votre arrivée, il vous sera remis un petit livret d'accueil avec un extrait du règlement intérieur. Le règlement intérieur complet est disponible à l'accueil. Le non-respect de tout ou partie du règlement intérieur peut impliquer une pénalité au tarif en vigueur, voir l'annulation du contrat de location avec expulsion immédiate, sans remboursement ni indemnité.

Les visiteurs doivent être déclarés à l'accueil avant de pénétrer dans le camping. Les véhicules des visiteurs sont interdits dans le camping.

Les animaux ne sont admis sur le camping qu'après autorisation de la direction. Elle se réserve le droit de refuser l'accès à des animaux. Elle statue sans possibilité d'appel et ses décisions ne sont pas motivées. Les animaux sont interdits dans les sanitaires et les aires de jeux.

Les animaux ne portant aucun élément d'identification seront enfermés dans un box ou une cage. Les autres devront porter un élément d'identification (collier, tatouage...), être vaccinés antirabique (carnet de vaccination obligatoire), et devront être maintenus enfermés ou attachés sur l'emplacement et en laisse lors de leurs déplacements. **Les chiens de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie sont strictement interdits.**